

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF458

présenté par
Mme Lebec

AVANT L'ARTICLE 49

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
